



Bayer CropScience

## **Penflufen TC**

SOLIDE  
FONGICIDE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

N° D'HOMOLOGATION 30358 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :            Penflufen            98,72 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET :

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour)

## AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI :

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PRÉCAUTIONS :

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Nocif en cas d'ingestion, d'absorption cutanée ou d'inhalation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Les fabricants et autres préposés doivent porter une chemise à manches longues et des pantalons longs, des chaussures, des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques.

## PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**ENTREPOSAGE :**

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et le garder hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit frais et sec. En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :**

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, AB T2C 3G3

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )